



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 novembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 30 octobre 2020 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : 34 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN
Philippe GIMENEZ - Marie Christine LLORENS
Maryse MOURLAN - Raymond NOMDEDEU
Corinne ORTET - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (17)

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILAUD
Céline LAURENTIES BARRERE - Laure VIGNEAUX
Jean Charles DASQUE - Alain BOUBEE - Laurent BRIOL
Elisabeth ROUEDE - Marie Hélène FONTANEAU
Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO
Jean Yves DUCLOS - Michel DE GAULEJAC
Thierry POUZOL

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (8)

Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE - Eric AZEMAR
Patrick SAULNERON - Bernard DUMAIL
Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET
John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Michel Claude ABADIE

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Jean FERRERE - Jean François CAZAUX
Emilie SUBRA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Alain PUENTE - Serge HUET

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1) Céline LAURENTIES BARRERE (pour Jean FERRERE)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 10

CC Cagire Garonne Salat (4)

Henri GOIZET - Dominique PONTICACCIA
Claudette ARJO - Rose Marie DEDIEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)

Michel AUBERDIAC - Annabelle FAUVERNIER
Sébastien DAVAND

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - Serge COLLA - Jean Claude TINE

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 45

Quorum atteint
45



Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat Arlette BALLESTER

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat Jean Charles ROSELLO — Roland OUSSET

CC Cœur et Coteaux du Comminges Thierry PLANTE - Michel DESSENS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Olivier PERUSSEAU
Maryline DEFARCY DE PONT DE FARCY

Délibération n°2020-03-07

Portant modification de la Délibération n°2013-02-04

Création d'un emploi permanent de Directeur en catégorie A à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

VU la délibération n°2013-02-04 du Comité Syndical en date du 16 septembre 2013 créant l'emploi de responsable du Syndicat Mixte Pays Comminges Pyrénées ;

Considérant que la Directrice part en mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} février 2021, il convient de procéder à son remplacement pour assurer la continuité des missions ;

Considérant qu'il convient de modifier la délibération n°2013-02-04 créant l'emploi de responsable du syndicat mixte Pays Comminges Pyrénées afin de correspondre à la réalité et à l'étendue des missions à exercer ;

Monsieur le Président propose de revoir l'étendue des missions sur la base des éléments présentés ci-dessous :

➤ **Participer à la définition des orientations stratégiques**

- participe à la définition du projet de territoire et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations définies par les élus,
- prépare et anime les réunions des instances du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (comités syndicaux, bureaux, commissions, conférence des maires, conseil de développement)
- accompagne et assiste les élus dans les processus décisionnels,
- coordonne la représentation institutionnelle et la concertation avec les acteurs du territoire.

➤ **Piloter les différents projets structurants**

- pilote et suit les démarches de contractualisation en lien avec les partenaires institutionnels et financiers,
- élabore et met en œuvre le projet de territoire en impulsant des projets stratégiques et structurants,
- supervise la déclinaison du projet de territoire, son suivi et son évaluation,
- évalue, arbitre et opère des choix techniques en cohérence avec les orientations politiques des élus,
- conduit l'animation territoriale et la sensibilisation des élus aux enjeux de développement du territoire.

➤ **Assurer la gestion administrative, budgétaire et financière du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**

- anime et supervise l'activité administrative, budgétaire et financière,
- élabore les dossiers de demande de subvention et les plans de financement,

- rédige les cahiers des charges et assure le suivi des marchés.

➤ **Assurer l'encadrement et l'animation de l'équipe**

- manage et supervise l'équipe,
- assure la coordination des missions et définit les objectifs,
- en lien avec l'exécutif, anticipe et optimise les évolutions en termes de fonctionnement et d'organisation,
- pilote la gestion des ressources humaines en lien avec l'équipe administrative : gère les congés, élabore les plans de formation, réalise les entretiens professionnels et les recrutements.

➤ **Veille stratégique, réglementaire et prospective**

➤ **Actions de communication et de représentation**

L'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure BAC + 5 en aménagement du territoire, développement local et d'une expérience professionnelle significative au sein des collectivités territoriales sur un poste similaire.

L'agent recruté devra posséder une culture générale technique, juridique et réglementaire dans le domaine de l'aménagement et du développement local, maîtrise de la conduite de projet, connaissance des politiques publiques locales, des acteurs et partenaires institutionnels, conduite de réunions.

L'agent recruté devra en outre posséder de qualités relationnelles, maîtrise rédactionnelle, capacités à encadrer, prioriser, impulser, déléguer, analyser, synthétiser, fixer des objectifs, arbitrer, coopérer, travailler en équipe, conseiller, décider.

Ce poste sera créé :

- pour un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative dans le grade d'attaché territorial ou en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- pour une rémunération calculée par référence à l'indice brut de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux (catégorie A) ;
- pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Une déclaration de création de poste sera adressée au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECIDE

Article 1

de modifier l'emploi permanent de directeur comme décrit ci-dessus.

Article 2

de pourvoir au recrutement d'un agent par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches de création de poste et de recrutement.

Article 4

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Article 5

d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent au budget 2021.

Four extrait certifié conforme,
Le président.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **06 NOV. 2020**
Et publication, affichage ou notification le : **09 NOV. 2020**

